

<p align="center"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p align="center">-----</p> <p align="center"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p align="center"><b>EXTRAIT</b> <b>DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES</b> <b>USSES ET RHONE</b></p> <p align="center"><b>Séance du 18 Décembre 2017</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 29 Absents : 3 Pouvoirs : 5 Votants : 34 Pour : 34 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 353/2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>18 décembre à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Chilly, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation : 12 Décembre 2017</b></p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mesdames Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL. Monsieur Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Carine LAVAL.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Grégoire LAFVERGES, Gilles PASCAL, Michel BOTTERI. Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT.</p> <p>Monsieur Guy PERRET est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : Attribution des marchés de travaux pour la création d'un court de tennis couvert et de ses annexes – route de Marsin sur la commune de Chêne-en-Semine (74270)**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la procédure d'appel d'offres en 8 lots séparés lancée le 10 octobre 2017 pour la création d'un court de tennis couvert et de ses annexes.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le Vendredi 03 novembre 2017 pour l'ouverture des plis et le Mardi 28 novembre 2017 pour l'analyse des dix-neuf candidatures a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre, 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°1 – VRD : l'Entreprise **RANNARD TP** domiciliée à Chêne-en-Semine pour un montant de 108 397.50 € HT
- Pour le lot n°2 – Gros œuvre : l'Entreprise **JACQUET SAS** domiciliée à Bellignat pour un montant de 75 857.60 € HT
- Pour le lot n°3 – Charpente / couverture / bardage / zinguerie : l'Entreprise **TOSCO ENTREPRISE** domiciliée à Allonzier-la-Caille pour un montant de 325 000.00 € HT
- Pour le lot n°4 – Menuiseries extérieures métalliques : l'Entreprise **SARL ALU CONCEPT HABITAT** domiciliée à Aix-les-Bains pour un montant de 25 000.00 € HT
- Pour le lot n°5 – Menuiseries intérieures bois / plâtrerie / peinture : l'Entreprise **SARL PONCET CONFORT DECOR** domiciliée à Châtillon-en-Michaille pour un montant de 26 000.00 € HT
- Pour le lot n°6 – Carrelage / faïence : l'Entreprise **CARRELAGES DU HAUT BUGEY** domiciliée à Izernore pour un montant de 6 673.00 € HT
- Pour le lot n°7 – Electricité : l'Entreprise **KIT-ELEC** domiciliée à Saint-Germain-sur-Rhône pour un montant de 28 576.00 € HT
- Pour le lot n°8 – Plomberie / sanitaire / ventilation : l'Entreprise **SAS GERMAIN GERARD** domiciliée à Châtillon-en-Michaille pour un montant de 15 669.27 € HT

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 074-200070852-20171218-CC353\_2017-DE

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 8 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** les 8 lots de l'appel d'offres conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018.

**Pour Extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

